



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 126221

Texte de la question

M. Pierre Gosnat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation des ressortissants chinois en situation irrégulière, parents d'enfants, et soumis à une OQTF. Actuellement la Chine ne délivre aucun laissez-passer pour les enfants de ressortissants chinois résidant clandestinement sur un territoire étranger. Lorsqu'un des parents est arrêté et soumis à une obligation de quitter le territoire français, comme cela a été le cas le samedi 7 janvier 2012 à Ivry, cette décision entraîne inexorablement la séparation définitive de la famille, le parent expulsé ne pouvant à aucun moment rejoindre ou être rejoint par ses enfants. En cas d'expulsion des deux parents, les enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. Cette situation est indigne de notre pays. De plus les OQTF délivrées à l'encontre de ressortissants chinois parents d'enfants sont contraires aux articles 3 et 7 de la convention internationale des droits des enfants ratifiée par la France puisque pareille mesure entraîne la séparation des enfants d'avec son ou ses parents, ce qui est une atteinte disproportionnée à son intérêt supérieur. Auparavant la France n'expulsait pas les personnes dans ce type de situation ; or, le 7 janvier 2012, une OQTF a été délivrée à l'encontre d'un ressortissant chinois père de deux enfants. Il lui demande d'intervenir afin d'interdire toute reconduite à la frontière dans de telles situations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126221

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 401

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)